

Procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2026

Présents : Mesdames Amar Janine, Roussin Christine,
MM Basquin Lilian, Brohec Frédéric, Lievaux Emilien, Miranda Raphael.

Absents : -

Excusés : -

Secrétaire de séance : Lievaux Emilien.

Ordre du jour :

1/ Approbation du CR du conseil du 13 décembre 2025

2/ Facturation de l'eau.

3/ Aménagement logement communal.

1. La séance commence avec la lecture et approbation du compte rendu du dernier conseil de décembre. **Approbation à l'unanimité**

2. Facturation de l'eau.

Le conseil prend connaissance du dossier envoyé par l'avocat du Hameau de Valouse, de son courrier demandant la révision de la facturation des abonnements ainsi que le dossier d'huissier qui énumère de façon précise les bâtiments. Important : dossier photos et description précise de l'intérieur et entrée de chaque bâtiment et logement. La mairie apportera une réponse par l'intermédiaire de son avocat. Le conseil est néanmoins conforté dans ses décisions et mesures à la vue de ces nouveaux éléments.

3. Logement communal:

Le 16 janvier, l'architecte missionnée par la commune pour le pré-projet du logement au-dessus de la mairie est venue pour présenter ses plans et échanger avec le conseil. Le but était d'affiner le projet et de partager les points de vue pour avancer et cibler les priorités.

Le point le plus préoccupant à ce stade du projet reste l'accès au logement. Il en ressort en priorité que cet accès doit être indépendant de la mairie.

Il y a pour l'instant 3 possibilités :

- À l'arrière du bâtiment, en créant une ouverture haute desservie par un escalier extérieur ;
- Devant le bâtiment en entrant par le balcon existant avec
 - soit un escalier à droite, dans le même sens que l'accès chapelle
 - ou à gauche du balcon avec un escalier colimaçon

Les deux derniers accès sont moins favorables à l'indépendance de la mairie et son parking.

Pour l'accès arrière il faudra également régulariser le passage sur une parcelle qui n'est pas propriété de la mairie. Le travail de réflexion se poursuit et l'architecte va retravailler sur les plans.

Fin de la séance à 12h.